



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 12 décembre 2011 à 20 h 52 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

**RÉSOLUTION 2011-12-727**  
**RÈGLEMENT RV-991-21-6 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter le Règlement RV-991-21-6 modifiant le Règlement RV-991-21 concernant la régie et l'administration de l'aqueduc, fixant la taxe d'eau et établissant la compensation pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-12-728**  
**RÈGLEMENT RV-1355-2-6 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter le Règlement RV-1355-2-6 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-12-729**  
**RÈGLEMENT RV-1512 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter le Règlement RV-1512 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-12-730  
RÈGLEMENT RV-1515 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter le Règlement RV-1515 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-12-731  
DON – FONDS COMMUNAUTAIRE**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 61 547,98 \$ (don non réservé) au Fonds communautaire, au bon vouloir du conseil.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-12-732  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT – GRATUITÉ  
POUR LES RÉSIDENTS DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert pour encadrer la gratuité d'accès au site aux citoyens de la Ville de Boisbriand détenteurs de la carte loisirs et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

D'autoriser une dépense de 20 095 \$ (soit 0,75 \$ par citoyen) imputable au poste budgétaire 02 792 01 920.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**Monsieur André Bordeleau**

- Article 3 – Gratuité Domaine Vert

**Monsieur Martin Drapeau**

- Article 3 – Gratuité Domaine Vert - Félicitations

**RÉSOLUTION 2011-12-733**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE lever la séance à 20 h 57.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière